



Attributions services de police et gendarmerie

Par Luna99, le 25/03/2016 à 16:29

Bonjour

Je suis effarée de voir les causes pour lesquelles des dépôts de plaintes (déjà obligatoires) sont refusés ; mes problèmes sont moins graves quoique je me sente en danger quand-même et franchement déprimée par les réponses ; j'en ai marre comme d'autres de tous les prétextes pour ne pas intervenir (un syndic a beaucoup de choses à faire lui aussi et il y a des urgences qui relèvent du pénal, donc...). Le foutage de gueule n'est jamais agréable quand on se trouve en situation de vulnérabilité. Ma question est la suivante :

Ayant demandé plusieurs fois aux 2 polices de venir constater des infractions dangereuses sur la copropriété (le syndic a été prévenu plusieurs fois depuis des semaines) me mettant en danger immédiat car je suis malvoyante, j'obtiens systématiquement des refus de se déplacer. Nous avons pourtant voté en AG l'autorisation aux polices de rentrer et ils se sont déjà déplacés 2 fois pour une minette qui miaulait beaucoup (pas pour le bruit occasionné mais pour savoir si elle était en danger). Donc, hormis le dépôt de plainte, pour quel motif peut-on demander à la police/gendarmerie de se déplacer ? J'estime que nous avons le droit de vivre autant qu'une minette quand-même ! Merci à ceux qui me répondront